

Procès-verbal n°1

SAISON 2022/2023

BUREAU EXECUTIF

Approuvé par le Comité Directeur du 24/09/2022

Réunion du jeudi 4 juillet 2022 (présentiel Cachan et visio)

<u>Présents</u> :	Monsieur	GONCALVES-MARTINS Sébastien	Président
	Mesdames	CERVETTI Brigitte VIALA Delphine	Trésorière Adjointe Secrétaire Générale
	Messieurs	MICHEL Claude PILARD Olivier VAURETTE Vincent	Vice-Pdt et Trésorier par intérim Vice-Président Secrétaire général adjoint
	<u>En visio</u> <u>conférence</u> :	Monsieur	KHEMIRI-LEVY Karim

Ouverture de séance à 19H30

Sujet unique de ce bureau restreint : Demande par le Président de la révocation de la Secrétaire Générale.

Le Président informe le Bureau qu'il a eu une difficile décision à prendre. Ce sont des constats de dysfonctionnements, un manque d'échanges et de collaboration, qui l'ont mené à une perte de confiance et décidé à demander sa démission à D. VIALA. Il ne souhaite pas faire état de tous les griefs mais est amené à en lister quelques uns parmi les 15 relevés.

D. VIALA a refusé de donner sa démission. Elle réfute les arguments opposés par S. GONCALVES. Affirme qu'elle a répondu aux commandes et fait correctement son travail. Qu'il n'est question-là que de tâches non effectuées mais qu'à l'inverse, on ne dit pas ce qui a été fait. Qu'elle est en charge d'un mandat que lui ont donné les clubs et qu'elle veut le mener jusqu'au bout, raison pour laquelle elle n'a pas accepté de démissionner.

Retour sur ce qui est des prérogatives du Président qui nomme les collaborateurs avec lesquels il a envie de travailler et constitue ainsi son Bureau. Le mandat du Comité Directeur n'est en aucun cas confondu avec un rôle au Bureau donné par le Président. Il n'est pas question de faire démissionner D. VIALA de son mandat d'administratrice qui n'est pas en cause. Par contre le Président a toute latitude sur la composition de son Bureau.

20H30 Les membres du Bureau élargi sont invités à se joindre au Bureau (disponibles ce jour : en présentiel JP. ALORO & M. ROSCOUET, Y. MOLINARIO en visio).

1) Révocation de la Secrétaire Générale

Ils sont informés du sujet et des débats qu'il suscite. Le Comité Directeur devra apporter sa validation à la décision de changement de Bureau.

2) Retour sur l'AG

Il a manqué un panorama de l'activité des commissions. Certes tous les rapports avaient été envoyés en amont mais seule une tribune fut laissée à la CRS et au Trésorier. Certes ces interventions furent appréciées mais il a manqué quelques échanges sur les autres activités. Sans doute quelques slides et un résumé d'activité rapide serait suffisant et nécessaire.

Il faudra replacer l'ensemble dans le cadre du Projet IDF 2021/2024 pour voir les avancées. Le temps imparti sur une soirée manque de souplesse horaire, une AG le samedi matin semble un meilleur format.

3) Championnat Mixte de Beach

Sand System demande une aide financière de la Ligue. En effet le club accueillera les finales du Championnat 2x2 Mixte le 1^{er} WE de septembre. Accordé. Ce n'est pas encore tout à fait un Championnat de France mais c'est ce qui se fait de plus haut en termes d'épreuve Mixte. Il faudra donc songer à demander des subventions sur ce type de compétition.

4) Embauches

4.1 ADD

- Beach : 1 seule candidature. Peut-être d'autres à venir. K. KHEMIRI-LEVY et O. PILARD s'en occupent. L'embauche est pour septembre.
- Para Santé : 4 candidatures dont L LE MARREC déjà rencontré. Entretiens prévus les 2 jours à venir. Bons profils. Embauche prévue pour la rentrée également. B. CERVETTI en charge.
- Scolaire : L LE MARREC postule aussi sur le scolaire. C. MICHEL en charge.

4.2 Technicien CRT : l'embauche d'un 2nd technicien a été effectuée (T. DUFOUR). Il sera à la fois sur les Pôles et en appui de la CRT. Embauche pour 2 ans liée à une aide de formation (DEJEPS).

5) Beach Pro Tour à R. GARROS (29/09 au 2/10)

Un certain nombre de questions. Sur les qualifications éventuelles et l'implication du Paris Beach Volley et de Sand System. Sur les volontaires que la Ligue doit trouver. Sur la billetterie pour les licenciés concernant le Tournoi principal et dont le code promotionnel n'a pas semblé avoir été reçu par tout le monde. Sur la billetterie en général, si la Ligue s'engage ou non et sur quels tarifs d'hospitalités. Vu qu'il s'agit d'un organisateur extérieur, que fait la Fédération de son côté ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

S. GONCALVES-MARTINS
Président

B. CERVETTI
Secrétaire de séance